

Généralités touristiques

Sur un territoire très vaste, le département de l'Ain, vous fait découvrir ses richesses.

La Dombes et ses étangs, lieu de nidification et passage migrateurs, Pérouges et sa cité médiévale, ses ruelles empierrées, ses vieilles maisons à fenêtres à croisillons et à meneaux, la maison des Princes de Savoie, l'église forteresse, le musée du vieux pérouges. La cité moyenâgeuse sert régulièrement de décor de cinéma.

Le val de Saône. Trévoux, petite ville médiévale, ruelles pavées vers la Saône. Ancienne capitale de la principauté de la Dombes, le parlement des Dombes, le château-fort, l'apothicaire, l'imprimerie connue dans l'Europe du 18^{ème} siècle.

La Bresse : dans le périmètre de Pont-de-vaux et Bâgé-le-Châtel, on retrouve une trentaine de fermes bressanes à cheminées sarrazines ornées à la mode méditerranéenne en forme de clochetons ou lanternons, parfois surmontées d'une croix.

Bourg-en-Bresse, capitale de la Bresse : étape gastronomique de renom. La ville possède un riche passé historique (Monastère royal de Brou avec église et musée).

Direction Jasseron, col de France, Sélignac et son abbaye.

Bugey et pays de Gex : Oyonnax, capitale du plastique, peignes et lunettes. Continuons vers la col de la Faucille : balcon avec vue exceptionnelle sur la vallée de la Valserine (ne pas manquer à Bellegarde la cascade où la rivière se perd dans la roche en formant des marmites géantes), le plateau du Jura et le massif du Mont Blanc, Ferney-Voltaire avec son château où résida Voltaire (deuxième partie du XVIII^{ème} siècle), Fort l'Ecluse, fortification du début du XIX^{ème} siècle.

Seysssel, ville à cheval sur l'Ain et la haute-Savoie, réputée pour ses vins blancs secs et ses truites. Deux boucles balisées au départ de Belley invitent à découvrir à la fois le site naturel et le patrimoine du grand Colombier, réservé aux cycliste confirmés (souvent >> et >>>).

Pour goûter à ces merveilles, le comité de l'Ain cyclotourisme et Jean CROS proposent le tour de l'Ain (510 km environ, 5000 m de dénivelé) par Bourg, Izernore, Oyonnax, Lélux, col de la Faucille, Divonne, Bellegarde, Hauteville, le calvaire de Portes, Pérouges, Trévoux, Pont-de-Vaux, Cormoz et Bourg.

Délai, lieu de départ et sens tour de l'Ain libre.

A vos appareils photo et...

Bonne route !



Règlement du Tour de l'Ain Cyclotouriste

Souvenir Charles Antonin

1. La Randonnée Permanente LE TOUR DE L'AIN CYCLOTOURISTE est organisée par le Comité Départementale de l'Ain (CODEP 01).
 2. Cette organisation est ouverte à tous cyclotouristes français ou étrangers, licenciés ou non, régulièrement assurés pour la pratique de la bicyclette. Ils doivent respecter le Code de la Route et les règles de sécurité en général. Tous les types de bicyclettes sont admis. Les participants non licenciés à la FFCT sont assurés au minimum en RC par l'organisateur.
 3. Les mineurs doivent être obligatoirement accompagnés par un parent, un tuteur légal ou un éducateur qualifié.
 4. Le parcours est long de 516 km et comporte 4000 m de dénivelé. Compte tenu de la moyenne montagne des Monts du Jura présente sur le parcours la période de réalisation la plus propice va de Mars à Octobre.
 5. Le sens du parcours, le lieu de départ et d'arrivée, le nombre d'étapes, la date de réalisation sont laissés à l'appréciation des participants.
 6. Aucun délai n'est exigé pour effectuer la totalité de la Randonnée.
 7. Les 5 points de Contrôle sont les suivants : Bourg en Bresse, Col de la Faucille, Hauteville, Trévoux, Pont de Vaux. Les BCN,BPF sont les suivants : Yzernove, Col de la Faucille, Hauteville, Benonce et Pérouges. Le participant y fera justifier sa Carte de Route par tampon (commerce, administration : Poste, Gendarmerie...) ou photo du vélo devant le panneau de la localité.
 8. L'inscription est de 5 € pour les licenciés FFCT et 7 € pour les non licenciés FFCT. Elle est gratuite pour les mineurs. Le chèque est à l'ordre du CODEP de l'Ain.
 9. Le Bulletin d'engagement rempli avec précision est à adresser, accompagné du chèque, au responsable indiqué ci-dessous au moins 15 jours avant le départ.
 10. L'inscription permet de recevoir la Carte de Route et l'itinéraire détaillé route par route. Celui-ci est proposé pour son attrait touristique et emprunte le plus possible des voies peu fréquentées mais seuls les lieux de contrôle sont obligatoires. Des renseignements concernant l'aspect touristique, les lieux d'hébergement, les vélocistes sont également fournis dans la mesure du possible.
 11. A l'issue de la randonnée la Carte de Route est à retourner pour Homologation au responsable déjà indiqué.
 12. L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement en cas de nécessité. Le fait de s'inscrire à cette Randonnée permanente implique l'acceptation du présent règlement.
- Adresse du Responsable :

RANDONNÉE PERMANENTE

Tour de l'Ain Souvenir Charles Antonin



LABEL NATIONAL N° 217/07

510 km - 6 cols
4000 m de dénivelé
5 sites BCN-BPF

Comité Cyclotourisme de l'Ain
Maison des Sociétés
01000 BOURG EN BRESSE

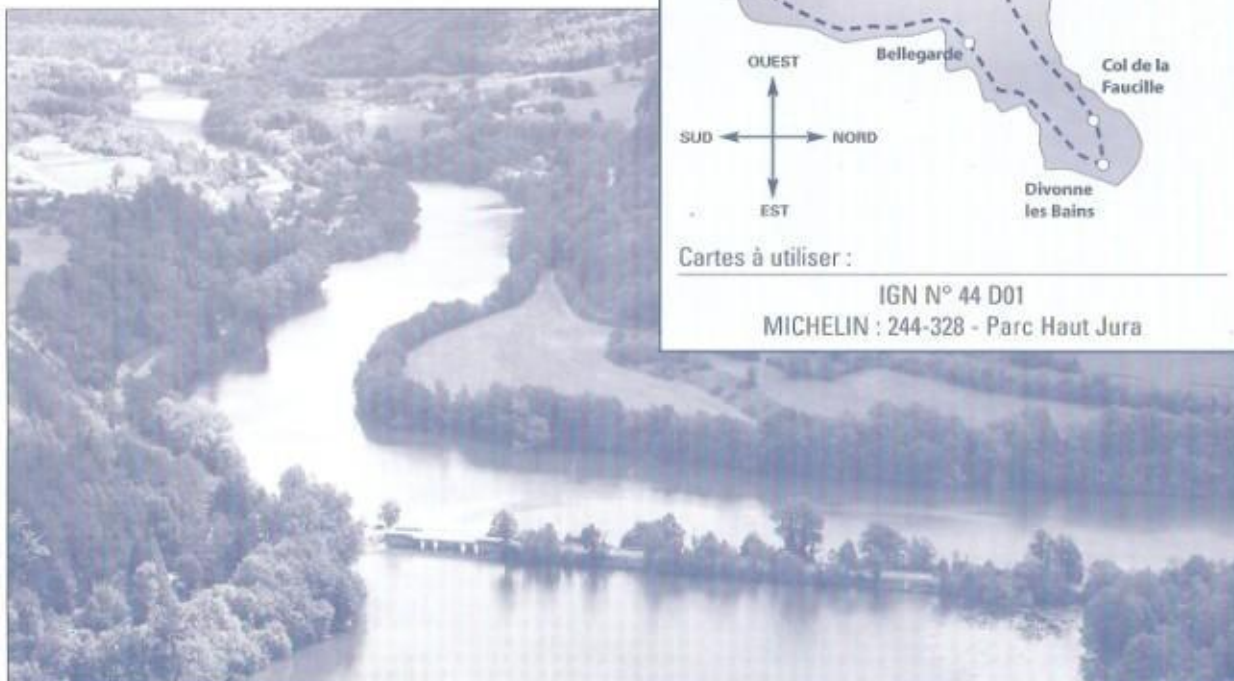


Thème

Cette Randonnée Permanente organisée depuis 1974 a pour but de maintenir le souvenir de notre Président Fédéral Charles ANTONIN qui habitait Bourg en Bresse et dont le livre "l'Ain" illustre l'amour qu'il portait à cette région.

Ce parcours tout en laissant une liberté complète aux participants permettra à ceux-ci de faire connaissance avec l'un des plus beaux départements français, particulièrement touristique par la variété et la diversité de son profil, de ses paysages et de ses monuments.

Ils découvriront la Dombes avec ses mille étangs, la cité médiévale de Pérouges, les fermes bressanes à cheminée sarrasine, l'église de Brou, Nantua et son lac, Oyonnax, la vallée de la Valserine qui mène au col de la Faucille d'où l'on admire le Mont Blanc et le lac Léman, Belley avec son palais épiscopal et ses hôtels renaissance, les monts du Calvaire de Porte et sa Chartreuse.



Parcours



Bulletin d'inscription

Tour de l'AIN CYCLOTOURISTE

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Sexe : M ou F

Adresse :

Téléphone :

Club (en clair) :

Fédération :

Si FFCT Ligue :

et N° du Club :

Si FFCT N° de licence :

Les mineurs doivent fournir une autorisation parentale.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepter dans son intégralité.

Je certifie être régulièrement et complètement assuré pour la pratique de la bicyclette et les risques afférents.

A le

Signature

Joindre le chèque d'inscription à l'ordre du CODEP 01 et une enveloppe (23 x 26) timbrée pour 50 à 100 g.

Montant de l'inscription :

FFCT : 5 € Non FFCT : 7 € Mineur : gratuit

Engagement à adresser à :